



EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE

Commission permanente du **13 février 2017**

Décision n° **CP-2017-1427**

commune (s) :

objet : Fourniture et maintenance du matériel d'inspection télévisée HYDROVIDEO - Autorisation de signer le marché suite à une procédure négociée sans mise en concurrence avec l'entreprise HYDROVIDEO

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'eau

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Colin

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 3 février 2017

Secrétaire élu : Monsieur Damien Berthilier

Affiché le : mardi 14 février 2017

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Farih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mme Piantoni.

Absents excusés : MM. Galliano (pouvoir à M. Abadie), Vesco (pouvoir à M. Bernard).

Commission permanente du 13 février 2017**Décision n° CP-2017-1427**

objet : **Fourniture et maintenance du matériel d'inspection télévisée HYDROVIDEO - Autorisation de signer le marché suite à une procédure négociée sans mise en concurrence avec l'entreprise HYDROVIDEO**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'eau

La Commission permanente,

Vu le projet de décision du 1 février 2017, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2015-0004 du 16 janvier 2015 modifiée, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.22.

I - Présentation du marché**1° - Prestations à réaliser**

Le présent marché a pour objet les fournitures et prestations destinées, d'une part, à maintenir en état l'équipement existant et, d'autre part, à faire évoluer ces équipements afin de respecter la norme EN 13508-2+A1 définissant un système de codage de l'inspection télévisée des réseaux d'assainissement.

2° - Choix de la procédure

La société HYDROVIDEO, en tant que concepteur et fabricant de ces matériels, possède une exclusivité de compétence liée à la fourniture et à la maintenance des pièces de rechange afin d'en garantir la compatibilité avec le matériel existant dans un objectif de bon fonctionnement. A cette fin, la société HYDROVIDEO a fourni, à la direction de l'eau, une attestation justificative de ses droits d'exclusivité liés à ces matériels.

Une procédure de marché négocié sans publicité ni mise en concurrence préalables a été lancée en application de l'article 30 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics pour l'attribution du marché relatif à la fourniture et maintenance du matériel d'inspection télévisée HYDROVIDEO.

II - Caractéristiques du marché**1° - Forme du marché**

Le marché est un accord-cadre à bons de commande au sens de l'article 78 et 80 du décret marchés publics, conclu pour une durée ferme de 4 ans.

2° - Montants du marché

Le marché comporte un engagement de commande minimum de 120 000 €HT et maximum de 480 000 €HT.

Il est donc proposé à la Commission permanente d'autoriser monsieur le Président à signer ledit marché, conformément à l'article L 3221-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le Président à signer le marché relatif à la fourniture et à la maintenance du matériel d'inspection télévisée HYDROVIDEO et tous les actes y afférents, avec l'entreprise HYDROVIDEO pour un montant minimum de 120 000 € HT et maximum de 480 000 € HT.

2° - La dépense sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget annexe de l'assainissement - exercices 2017 à 2021 - opération n° 2P19O2180 - comptes 606 3 et 615 558 et sur diverses opérations d'investissements - compte 2156.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 14 février 2017.